

La Confédération des Grossistes de France salue la nomination de François Bayrou

Paris, le 12 décembre 2024 – La Confédération des Grossistes de France (CGF), qui représente les 160 000 entreprises du commerce de gros en France dont 18 000 grands groupes, ETI et PME, félicite François Bayrou, nommé Premier ministre ce jour. La CGF sera attentive à ce que le nouveau gouvernement tienne compte des spécificités et enjeux du commerce de gros, secteur de poids qui pèse plus de 900 milliards de CA, et s'engage pour plus de stabilité fiscale et réglementaire en faveur de la compétitivité de ses entreprises.

Les entreprises du commerce de gros, qui emploient **environ 1 million de salariés**, sont **des acteurs essentiels de l'activité économique**, en tant qu'interfaces incontournables entre producteurs et industriels d'une part, et d'autre part des clients en contact directs et quotidiens avec les consommateurs. **Elles opèrent dans un très grand nombre de secteurs** – alimentaire, santé, BTP, automobile, etc – **et sont les partenaires quotidiens des commerçants, des artisans, des cafés-restaurants, des garages, des pharmacies, etc.**

La CGF se tient à la disposition du Premier ministre et des futurs ministres de tutelle du commerce de gros afin de présenter plus en détail les réalités, enjeux et spécificités du secteur.

La CGF demande également à ce que les textes budgétaires, dont l'examen va prochainement reprendre, **ne comportent pas de dispositions qui pénaliseraient le secteur privé, en alourdissant les charges ou en réduisant drastiquement les dispositifs d'aides bénéfiques aux grossistes**. La CGF se déclare particulièrement attentive aux sujets suivants :

- **La CGF demande de la stabilité en matière de fiscalité**, alors que la France est depuis des années la championne européenne des prélèvements obligatoires. **Cette stabilité doit particulièrement s'étendre aux cotisations sociales payées par nos entreprises**, toute augmentation en la matière se traduisant mécaniquement par une hausse du coût du travail ;
- La CGF demande à ce que **le cadre actuel en faveur de l'apprentissage** soit maintenu. Le commerce de gros recrute environ 75 000 personnes chaque année, l'apprentissage constitue un dispositif gagnant-gagnant qui facilite les embauches ;
- La CGF demeure enfin très vigilante face à certaines mesures envisagées récemment qui nuiraient particulièrement aux secteurs du commerce de gros, de la logistique et du transport routier de marchandises : **extension de la Tascom aux entrepôts de plus de 10 000 m², nouvelles obligations disproportionnées en matière de verdissement des flottes automobiles, augmentation du versement mobilité, etc.**

Pour Stéphane Antiglio, président de la CGF, « *Nous espérons que la nomination de François Bayrou à la tête du gouvernement ouvre une ère de stabilité dont les entreprises du commerce de gros ont particulièrement besoin. Notre secteur joue un rôle clé car il irrigue l'activité économique sur l'ensemble de nos territoires, contribuant ainsi de manière essentielle à leur vitalité. Nous réitérons l'appel que nous avons lancé au précédent gouvernement : évitons de faire peser sur les seules entreprises le rétablissement des finances publiques, au risque de porter un coup d'arrêt à la croissance française et à notre propre compétitivité.* ».

À propos de la CGF

À travers l'union de 30 fédérations, la CGF, Confédération des grossistes de France, est l'organisation professionnelle représentative de l'ensemble du commerce de gros : le secteur représente 160 000 entreprises partout en France (dont 18 000 grands groupes, ETI et PME) qui emploient près d'un million de salariés et génèrent plus de 900 milliards d'euros de chiffre d'affaires. En 2024, le secteur recrute 75 000 personnes. Plus d'informations : <https://www.cgf-grossistes.fr/>